

MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainvillle – Les Vaux - Ymorville

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	17/10/2008 à 20H30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	9 octobre 2008

Référence	CM-CR-2008-007
État du document	Rédaction en cours

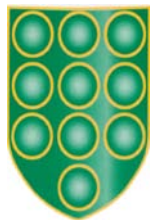
Présents	Patrick Nathalie Sylvie Laurent Jackie	BARDE BESNARD BEZANNIER DUMONT FERRÉ	Corinne Liliane Ludovic Didier Patrick Nicolas	LUCAS MONTAUDOIN NADEAU RIVIERE VABOIS VANNEAU
Excusés	Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Nicolas VANNEAU, Lionel GAUTHIER donne pouvoir à Patrick BARDE, Christine DI GENNARO donne pouvoir à Didier RIVIERE, Jean Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDOIN			
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET			
Secrétaire de séance	Nathalie BESNARD			
Début de séance	20H30			
Fin de séance	23H05			

Département d' Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Chartres Sud Est

 Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce document

MAIRIE – 18 rue de la Mairie – 28360 PRUNAY-LE-GILLON

Téléphone : 02 37 25 72 24 – Télécopie : 02 37 25 21 97 - Courrier électronique : mairie.prunay-le-gillon@wanadoo.fr



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainvillle – Les Vaux - Ymorville

1. Ouverture de séance

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 30 fait l'appel des présents et donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales et invite le conseil à se prononcer sur l'examen de questions non inscrites à l'ordre du jour portant sur :

- 1) Modification des statuts (Orée de Chartres)
- 2) Résiliation des travaux de réfection de voiries en date du 10 mai 2007
- 3) Réalisation des travaux de voirie
- 4) Entreprise retenue pour les travaux de voirie
- 5) Terrain SAFER

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces questions à l'ordre du jour.

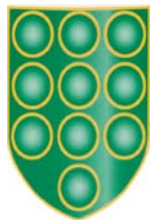
L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Décision modificative n° 1
4. Contrat assurance du personnel
5. Modification des membres de la commission de remembrement
6. Désignation d'un adjoint ou d'un conseiller municipal en cas d'absence du maire soit dans l'ordre de nomination ou à défaut par un conseiller municipal ou à défaut pris dans l'ordre du tableau
7. Demande d'attribution gratuite d'un dictionnaire pour les enfants scolarisés en enseignement privé et rentrant dans le secondaire
8. Projet de création d'une zone de développement de l'éolien, communauté de communes de la Beauce Vovéenne et de la commune de Moinville la Jeulin
9. Installation classée pour la protection de l'environnement – enquête publique (déposée par la Société SMBP, en vue de l'autorisation d'exploiter une centrale à béton située lieu-dit « les vieilles vignes » 28360 Berchères les Pierres
10. Indemnité de gestion à l'agent comptable
11. Demande d'exonération de la taxe foncière jusqu'à concurrence de 50 % pour un jeune agriculteur
12. Remboursement de l'assurance et du cautionnement au régisseur
13. Devis Régie
14. Changement des horaires de La Poste
15. Modification des statuts (Orée de Chartres)
16. Résiliation des travaux de réfection de voiries en date du 10 mai 2007
17. Réalisation des travaux de voirie
18. Entreprise retenue pour les travaux de voirie
19. Terrain SAFER
20. Informations diverses
21. Questions diverses
22. Clôture de Séance

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Aucune observation n'est faite par les membres du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

Monsieur le Maire précise que 2 voire 3 conseils municipaux auront lieu d'ici la fin de l'année.

3. Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire passe la parole à Ludovic NADEAU, 1^{er} adjoint chargé des finances.

Ludovic NADEAU précise que cette décision modificative est très importante. Il convient d'ajuster le budget par rapport au vote du mois d'avril.

Ludovic NADEAU fait lecture des articles à modifier et précise qu'en d'investissement, les dépenses s'équilibrent avec les recettes à hauteur de 166 410, 00 € et qu'en fonctionnement, les dépenses s'équilibrent avec les recettes à hauteur de 19 500,00 €.

Monsieur le Maire donne des précisions sur chaque article :

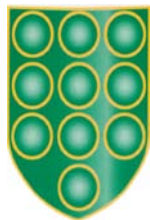
- honoraire Gilson : sécurisation des sorties d'école
- complément Gilson PLU : annexe
- acquisitions : de bois de Frainville
- abattage arbres : sur le stade, les peupliers soulevaient le bitume
- branchement terrain « Lenoir » : la municipalité antérieure avait décidé de prendre à sa charge la facture de viabilité
- travaux de voirie : opération d'assainissement
- ordinateurs : complément de la 1^{ère} version
- illumination de Noël : projet en cours
- lits : pour les écoles, réorganisation du couchage des enfants (hygiène)
- armoire froide : pour la salle polyvalente, l'ancienne étant tombée en panne
- sono : utilisation mobile de la sono lors des manifestations (14 juillet, St Denis...)
- armoire blindée : en cours d'acquisition (voir informations diverses)
- jardinière : fleurissement du village, bacs mobiles suivant les manifestations.
- travaux bibliothèque : acquisition d'équipement (peinture, plaque d'isolation...)
- meuble bibliothèque : suite au transfert, nécessité de matériel
- TPE : terminal électronique de paiement
- panneaux d'affichage : opération reportée
- honoraire MOCS : cœur du village
- alarme mairie : protection du bâtiment mairie
- travaux en régie : travail des agents territoriaux
- fenêtres et portes : pour les écoles – sécurisation - reporté

Monsieur le Maire confirme que cette décision modification est très importante et précise qu'il y aura d'autres décisions modificatives avant la fin de l'année.

La municipalité est en discussion avec plusieurs banques afin de contracter un emprunt.

Lors du salon des maires qui s'est déroulé le 11 octobre dernier à Dreux, il a été rappelé que les collectivités sont les meilleures gestionnaires car elles ont une obligation d'équilibre budgétaire. Il y a de grosses inquiétudes à se faire notamment pour les recettes, l'investissement ou néanmoins les emprunts au vu du contexte économique.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainvillle – Les Vaux - Ymorville

4. Contrat d'assurance du personnel

Le maire rappelle que la collectivité assure le personnel communal titulaire et non titulaire en cas de maladie, maternité, accident du travail...

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose un contrat groupe permettant d'assurer le personnel à des taux moins importants que ceux proposés par l'assureur actuel avec des couvertures supérieures.

L'économie réalisée sera d'environ 700 € par an.

- Agents CNRACL

10 jours fixes en maladie ordinaire = 4.75 %

15 jours fixes en maladie ordinaire = 4.58 %

- Agents REGIME GENERAL

10 jours fixes en maladie ordinaire = 1.35 %

15 jours fixes en maladie ordinaire = 1.25 %

Ludovic NADEAU précise qu'actuellement le taux est de 5,05 % avec une franchise de 15 jours pour les agents CNRACL et 1,65 % toujours avec la même franchise pour les agents du régime général et rajoute que l'assureur serait le même mais le fait de passer par le Centre de Gestion nous permet de bénéficier de taux moindres et de meilleures garanties.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les options suivantes :

Agents CNRACL 10 jours fixe en maladie ordinaire = 4.75 % (charges patronales 40 %)

Agent régime général 10 jours fixe en maladie ordinaire = 1.35 % (charges patronales 40 %)

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

5. Modification des membres de la commission communale d'aménagement foncier

Le maire rappelle que lors de la séance du 16 mai 2008, le conseil municipal a constitué une commission « remembrement » en désignant les personnes suivantes :

- Titulaire Lionel GAUTHIER

- Suppléants Jackie FERRE, Liliane MONTAUDOUIN

Après plusieurs échanges et confirmation avec la Chambre d'Agriculture, Monsieur le Maire précise qu'il convient de délibérer à nouveau sur cette commission. En effet, le maire est titulaire de droit. Il faut donc désigner 2 suppléants.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :

- Titulaires Lionel GAUTHIER, Jackie FERRE

- Suppléants Liliane MONTAUDOUIN, Ludovic NADEAU

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Le débat s'engage sur la RN154 et sur le projet d'autoroute. Le maire rappelle que l'urgence est la sécurisation de la RN154.

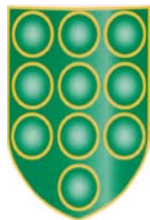
6. Désignation d'un adjoint ou d'un conseiller municipal en cas d'absence du maire soit dans l'ordre de nomination ou à défaut par un conseiller municipal ou à défaut pris dans l'ordre du tableau

Monsieur le Maire rappelle l'article L. 2122-17 du Code Général des collectivités territoriales qui énumère de façon limitative les cas de suppléance : l'absence : la suspension, la révocation ou tout autre empêchement du maire.

La suppléance est assurée par un adjoint dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Le maire n'a pas pouvoir de désigner lui-même l'adjoint ou le conseiller municipal qui le remplacera en cas d'absence.

Le but de la suppléance est d'éviter la carence de l'autorité municipale.



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

Le Maire ou les adjoints peuvent être absents du territoire pour diverses raisons, il faut que quelqu'un puisse gérer les problèmes de police (d'hospitalisation d'office).

La proposition faite ci-dessous est dans l'ordre des disponibilités de chacun.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1 - Ludovic NADEAU - adjoint | 8 - Liliane MONTAUDOIN – conseillère |
| 2 - Patrick BARDE – adjoint | 9 - Sylvie BEZANNIER – conseillère |
| 3 - Laurent DUMONT – adjoint | 10 - Didier RIVIERE – conseiller |
| 4 - Nicolas VANNEAU - adjoint | 11 - Patrick VABOIS – conseiller |
| 5 - Nathalie BESNARD – conseillère | 12 - Corinne LUCAS – conseillère |
| 6 - Lionel GAUTHIER – conseiller | 13 - Sylvie DE DEYN – conseillère |
| 7 - Christine DI GENNARO – conseillère | 14 - Jean Claude NOELL – conseiller |

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

7. Demande d'attribution gratuite d'un dictionnaire pour les enfants scolarisés en enseignement privé rentrant dans le secondaire

Très surpris par une demande, Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu une requête verbale de Madame FERRAND, rue de La Poste, afin que la commune attribue un dictionnaire pour les enfants scolarisés dans le privé et rentrant dans le secondaire.

Après débat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le principe d'attribuer un dictionnaire pour les enfants scolarisés en enseignement privé et rentrant dans le secondaire.

☞ Rejeté à l'unanimité par le conseil municipal

8. Projet de création d'une zone de développement de l'éolien – communauté de communes de la Beauce Vovéenne et de la commune de Moinville la Jeulin

La mairie informe qu'il a reçu de la Préfecture d'Eure et Loir un projet de création d'une zone de développement de l'éolien par la Communauté de communes de la Beauce Vovéenne et de la commune de Moinville la Jeulin en application de l'article 10-1 de la loi 2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Conformément aux dispositions prévues par cet article de loi, la procédure prévoit la consultation des communes limitrophes à celles dont tout ou partie du territoire est compris dans la proposition de ZDE.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

9. Installation classée pour la protection de l'environnement – enquête publique (déposée par la Ste SMBP, en vue de l'autorisation d'exploiter une centrale à béton située lieu dit « les Vieilles Vignes » 28360 Berchères les Pierres

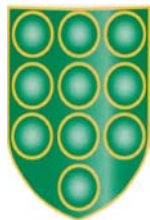
Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la Préfecture d'Eure et Loir un courrier l'informant qu'elle est appelée à ouvrir une enquête publique sur la demande d'autorisation déposée par la Société SMBP, en vue de l'autorisation d'exploiter une centrale à béton située lieu-dit « les vieilles vignes » 28360 Berchères les Pierres.

L'affichage prévu par la réglementation a été faite en mairie de Prunay le Gillon.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée.

Didier RIVIERE précise que le problème de la sécurisation est à nouveau soulevé avec le risque d'augmentation du trafic des camions.

☞ Adopté par 13 voix pour et 2 voix 2 contre (D.Rivière et C. DI GENNARO)



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

10. Indemnité de gestion à l'agent comptable

Monsieur le Trésorier de Chartres Banlieue a adressé un courrier à la mairie de Prunay-le-Gillon concernant son indemnité de gestion pour l'année 2008 calculée conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 1983.

Le taux de l'indemnité peut être voté pour la durée du mandat. A titre d'information, pour 2008 l'indemnité s'élève à 433,37 € brut pour un taux de 100 %.

Il appartient au conseil municipal de voter un taux de l'indemnité.

La commune de Prunay le Gillon entretient de très bons contacts avec les services de la Trésorerie. Il répond rapidement à nos demandes et est présent à chaque fois que le besoin se fait sentir.

Le conseil municipal vote le taux de 100 %.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

11. Demande d'exonération de la taxe foncière jusqu'à concurrence de 50 % pour un jeune agriculteur

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande, en date du 25 septembre 2008, d'exonération de la taxe foncière pour un jeune agriculteur concernant Monsieur LAMARE Vincent, habitant 5 rue de la Pérotte à Tremblay les Villages (28170) et exploitant les terres de Monsieur FLEURY Pierre sur Prunay le Gillon pour une contenance de 38 ha 04 a 21 ca.

Monsieur le maire signale que Monsieur LAMARE ne réside pas sur la commune de Prunay le Gillon.

Après débat, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la demande d'exonération de la taxe foncière jusqu'à concurrence de 50 % pour un jeune agriculteur.

☞ Rejeté à l'unanimité par le conseil municipal

12. Remboursement de l'assurance et du cautionnement au régisseur

Le maire informe le conseil, que le régisseur de recettes nommé au 1^{er} octobre 2008 a dû prendre une assurance pour responsabilité pécuniaire et garantir un cautionnement pour les 2 régies (cantine / garderie et eau / assainissement) dont il est responsable.

Le montant de l'assurance s'élève à 50,00 €, le cautionnement à 57,50 € soit un total de 107,50 €.

Il est demandé au conseil municipal l'accord de ce remboursement.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

13. Devis REGIE

Il est proposé d'enlever le transformateur rue de l'Egalité (problème de distance avec la route), accord ABF, normes d'urbanisme afin d'alimenter le lotissement Chartres Habitat.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

14. Changement des horaires de La Poste

Ludovic NADEAU rappelle la procédure d'acheminement des factures de garderie, cantine et eaux : préparation des factures, envoi à la trésorerie, trésorerie renvoyait aux administrés.

A partir du 1^{er} octobre, la mairie fait toujours la préparation mais envoie les factures aux administrés sans passer par la trésorerie. Les factures sont à régler à la Poste soit par chèque ou par espèces, bientôt par carte bleue.

Monsieur le maire informe des nouveaux services accessibles à la Poste

- paiement des factures d'eau, cantine, garderie

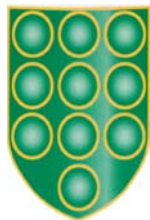


- réservation des salles communales

- vendredi 14h00 – 17h30

15. Modification des statuts (Orée de Chartres)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres par l'adjonction de la commune de Saint Prest et d'en reporter l'effet au 1^{er} janvier 2009.



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux – Ymorville

16. Modification des travaux de réfection de voiries en date du 10 mai 2007

Ludovic NADEAU précise que le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de voirie 2007 doit être résilié dans le cadre de la réalisation de la 3^{ème} tranche d'assainissement. En effet, il serait irresponsable de refaire un bitume alors que celui-ci va être à refaire après les travaux d'assainissement.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

17. Réalisation de travaux

- Hameau de Frainville –stockage container déchets
- Hameau de Boinville aux chemins –entretien de voirie communale

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

18. Entreprise retenue pour les travaux de voiries

Le maire informe le conseil que la société Eurovia est retenue pour les travaux de voirie.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

19. Terrain SAFER

Ludovic NADEAU précise que suite à une remarque des notaires concernant la vente du terrain Safer ZN62, il est nécessaire de préciser le prix exact de la parcelle soit 11 860 € auxquels s'ajoutent les frais Safer et les frais notariés.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

20. Informations diverses

- Ouverture de la régie

Une régie de recettes est ouverte depuis le 1^{er} octobre 2008 à la Poste afin de régler vos factures de cantine, de garderie, d'eau et assainissement.

Les horaires de cette régie sont les mêmes que ceux de la Poste.

- Coordonnateur communal

Monsieur Claude NIOCHAUT est proposé coordonnateur communal pour l'INSEE. La campagne de recensement de la commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

- Armoire blindée

Une armoire blindée et anti feu a été commandée auprès de la Société Algoris pour un montant de 4718,22 € TTC.

Le délai de livraison est d'environ 2 à 4 semaines à réception de la commande suivant l'état du stock et mise en place de la serrure électronique.

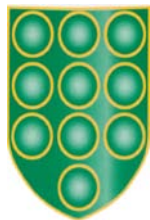
- Terminal de paiement électronique

A partir du 1^{er} janvier 2009, les habitants de Prunay-le-Gillon auront la possibilité de régler leurs factures par carte bleue.

- PLU

Rappel des réunions concernant le PLU :

11 avril 2008, 2 juin 2008, 9 juin 2008, 27 juin 2008, 7 juillet 2008, 8 septembre 2008, 23 septembre 2008



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainvillle – Les Vaux - Ymorville

Une convention a été signée avec la R.E.G.I.E.S concernant la numérisation du plan cadastral de la commune de Prunay le Gillon. Livraison courant février 2009.

- Conseil général

Une réunion d'informations sur la thématique des routes départementales desservant le canton de Chartres Sud Est s'est tenue le mardi 7 octobre 2008 à la salle du Coudray, à l'initiative d'Elisabeth FROMONT, conseillère générale.

A cette occasion, les services du conseil général ont présenté un point général des travaux réalisés ou en cours sur l'année 2008 ainsi qu'un projet de programme sur 2009 et 2010.

- Orientations budgétaires de l'Orée de Chartres

Par lettre en date du 28 septembre 2008, la mairie de Prunay le Gillon a émis ses orientations budgétaires 2009, à savoir :

I - Programme communautaire

- diagnostic et performance énergétique des bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente...)
- diagnostic phoniques (salle des fêtes)

II - Groupeement d'achats et/ou prestations de service communautaire

- véhicules
- bureautique
- papeterie
- combustibles
- tirage de bulletins municipaux
- illuminations de Noël...

III - Acquisition et mise à disposition

- d'une balayeuse communautaire

IV - Programme communautaire de conformité

- négociation de marché : contrôle de conformité
- électricité
- incendie (extincteurs)

V - Cadastres

- acquisition des cadastres et mise à disposition pour les communes

VI - Action sociale

- étude de faisabilité d'une halte garderie communautaire itinérante

VII - Education, loisirs, culture

- mise en place d'ateliers communautaires itinérants pendant les périodes de congés scolaires

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou des informations complémentaires à donner.

Aucun élu ne prend la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 05.

Fait à Prunay le Gillon

18 octobre 2008

Le Maire,

Jackie FERRÉ